



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Délégation à l'information et à la communication**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Conception, réalisation et exploitation d'un stand architecturé réutilisable pour les salons professionnels agricoles.

Numéro de la consultation : DICOM-2026-021

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune question envoyée par mail aux services ou posée par téléphone ne sera traitée

Article 1 – Contexte et définition des besoins

Chaque année à la rentrée, le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire participe à des événements majeurs de communication visant à valoriser ses actions auprès des publics professionnels, notamment à travers sa présence sur les salons professionnels agricoles.

Dans une démarche de développement durable, le ministère souhaite se doter **d'un stand architecturé réutilisable**, adaptable à différentes configurations de surfaces d'exposition.

Ce stand, une fois conçu, devra pouvoir être monté, utilisé, puis démonté à l'occasion de chaque salon. Il intégrera une signalétique modulaire, ajustable selon les manifestations. Entre deux événements, le stand sera stocké par le titulaire de l'accord-cadre, qui pourra également assurer les opérations de maintenance ou de remise en état, que ce soit durant les salons ou pendant les périodes de stockage.

Article 2 - Définition du besoin

L'accord-cadre donne lieu à l'émission de bons de commande, à l'exception des prestations prévues au titre des Unités d'Œuvres n°1 et n°7:

- Unité d'Œuvre n°1 : la conception et la réalisation du stand architecturé réutilisable, pour lesquelles la notification de l'accord-cadre vaut ordre de commande sans qu'il soit nécessaire de fournir un bon de commande. Ce stand devra être conçu et réalisé avant le premier salon se déroulant du 15 au 17 septembre 2026 ;
- Unité d'Œuvre n°2 : le transport, le montage, le démontage et la maintenance le cas échéant (lors des salons) pour le salon SPACE de Rennes ;
- Unité d'Œuvre n°3 : le transport, le montage, le démontage et la maintenance le cas échéant (lors des salons) pour le Sommet de l'Élevage de Cournon d'Auvergne ;
- Unité d'Œuvre n°4 : le changement si nécessaire de la signalétique du stand architecturé réutilisable (la création graphique des éléments de signalétique complète sera prise en charge par le ministère) ;
- Unité d'Œuvre n° 5 : l'impression, la pose/dépose du logo de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur la petite banque d'accueil au SPACE de Rennes 2026 et si nécessaire sur les éditions ultérieures ;
- Unité d'Œuvre n° 6 : le stockage annuel et la remise en état hors manifestations du stand par le titulaire ;
- Unité d'Œuvre n° 7 : le transport, le montage, le démontage et la maintenance sur un salon non prévu, en France métropolitaine (prestations sur devis).

Article 3 - Les salons concernés

Chaque année, le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire est généralement présent à deux grands salons professionnels, le SPACE et le Sommet de l'Élevage.

- **Le SPACE au parc des expositions de Rennes en septembre.**

Le SPACE est un salon professionnel de l'agriculture qui réunit tous les acteurs des productions animales : filières bovine (lait et viande), avicole, porcine, cunicole, ovine, caprine et aquacole. Il propose une offre complète en alimentation et nutrition animales, bâtiments d'élevage, génétique, santé animale, matériel de traite, énergie, traitement des effluents d'élevage, agriculture biologique etc. Des présentations et concours génétiques de qualité y sont organisés.

Pour tout complément d'information, consulter le site Internet www.space.fr

- **Le Sommet de l'Élevage à la Grande Halle d'Auvergne de Cournon d'Auvergne en octobre.**

Ce salon est une vitrine du savoir-faire français en matière de production animale et de génétique avec des présentations animales, concours, innovations techniques, rencontres d'affaires, animations professionnelles et conférences. En 2024, ce salon a réuni 1 750 exposants, 120 000 visiteurs professionnels et près de 2 000 animaux.

Pour tout complément d'information, consulter le site Internet www.sommet-elevage.fr

Le calendrier des salons en 2026 et superficie des stands :

- Le SPACE du 15 au 17 septembre 2026 - stand de **35m²**
- Le Sommet de l'Élevage du 6 au 9 octobre 2026 – stand de **36 m²**

Les stands du ministère possèdent généralement 2 angles ouverts et sont implantés au même endroit chaque année dans les différents salons.

En annexes, l'implantation du stand à l'édition 2025 de chacun de ces salons.

Le ministère se réserve le droit de ne pas utiliser l'accord-cadre sur tous les salons concernés.

Utilisation exceptionnelle du stand sur un autre salon :

Le ministère pourra utiliser le stand **lors d'un salon non référencé** dans le cadre du présent marché public. Dans ce cas, le titulaire en sera informé au moins trois mois avant la date de l'événement, et les prestations feront l'objet d'un devis spécifique (UO n°7).

Article 4 - Le dispositif général

Le stand architecturé permettra de couvrir une surface maximale de 36 m². Il sera équipé au minimum de :

- **Un grand écran**, fourni par le titulaire de l'accord-cadre, relié à un ordinateur portable. Principal vecteur de communication du stand, cet écran devra permettre la diffusion de vidéos, clips animés, infographies et autres supports numériques. Il devra être positionné de manière centrale et posséder une taille suffisante pour attirer l'attention des visiteurs. L'ordinateur associé devra être équipé des logiciels nécessaires à la lecture de contenus multimédias (vidéos, photos) ainsi que de la suite bureautique Microsoft Office (version la plus récente). La connexion à Internet se fera via Wi-Fi. L'écran devra également comporter un port USB.

- **Deux banques d'accueil :**
 - Une première, pouvant accueillir jusqu'à 3 personnes
 - Une seconde, plus petite, pour 2 personnes

Chaque banque sera équipée d'un ordinateur portable intégrant les logiciels nécessaires à la diffusion multimédia et à l'usage de la suite Microsoft Office. L'accès Internet se fera par connexion Wi-Fi. Le prestataire devra prévoir les prises électriques nécessaires sous chaque banque ainsi que dans la réserve attenante.
- **Cinq sièges hôtes.**
- **Un espace de discussion semi-fermé**, conçu pour favoriser les échanges confidentiels ou le travail en retrait. Il comprendra une table ronde et 4 chaises. La table devra être suffisamment grande pour accueillir quatre personnes travaillant avec des ordinateurs portables. Des prises électriques devront être prévues afin de permettre le branchement simultané d'au moins quatre appareils.
- **Deux chaises pliantes supplémentaires**, à stocker dans la réserve.
- **Un espace mange-debout**, comprenant une table haute et 3 tabourets de bar.
- **1 grand support mobile avec 6 à 8 porte-documents en plexiglas** pouvant accueillir des documents au format A4.
- **Une réserve fermée avec serrure à code**, équipée des éléments suivants :
 - Quelques étagères
 - Un porte-manteau et quelques patères
 - Un grand réfrigérateur
 - Une machine à café à grain, gobelets, sucre et accessoires
 - Une poubelle avec sacs
 - Une fontaine à eau réfrigérée
- **Un dispositif d'éclairage** adapté à l'ensemble de l'espace.
- **Un revêtement de sol** de type moquette, renouvelé à chaque salon.

La conception du stand répondra aux exigences d'accessibilité.

La signalétique du stand

Une **signalétique haute** recto/verso comportant le logo du ministère est à prévoir.

Le logo du ministère devra également être prévu en signalétique de proximité et notamment sur les banques d'accueil.

Le prestataire devra proposer d'autres signalétiques complémentaires et décoratives.

Le ministère se chargera de la création graphique de toute la signalétique thématique. L'impression est à la charge du titulaire.

Les couleurs utilisées sur les éléments du stand devront être conformes à la [charte graphique de l'Etat](#).

L'aspect général du stand devra être sobre, moderne et attractif.

Article 5 – Dispositif spécifique au SPACE

Dans le cadre du salon SPACE 2026 à Rennes, le ministère accueillera un co-exposant pendant toute la durée de la manifestation.

À ce titre, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne utilisera la banque d'accueil prévue pour deux personnes.

Le titulaire devra assurer l'impression et la pose du logo de cet établissement (unité d'œuvre 5) sur la banque d'accueil correspondante. Le logo devra être réalisé dans des proportions équivalentes à celles du logo du ministère apposé sur la seconde banque d'accueil, soit environ 70 x 50 cm de hauteur.

Le logo de l'établissement est fourni en annexe au présent document.

À l'issue du salon SPACE, ce logo devra être retiré et remplacé par celui du ministère en vue du salon Sommet de l'élevage, organisé après le SPACE.

Si ce dispositif de co-exposition est reconduit lors des éditions ultérieures du SPACE, le titulaire en sera informé par le ministère.

Article 6 - Modification des éléments de communication

Généralement, la signalétique reste identique pour le SPACE et le Sommet de l'Elevage.

Cependant, celle-ci doit pouvoir être modifiée pour chaque manifestation sans difficulté. Il incombera au prestataire retenu de prévoir les coûts inhérents à ce changement pour l'unité d'œuvre 4.

La création graphique des éléments de signalétique sera prise en charge par le ministère.

Article 7 - Champ d'intervention du titulaire

Le titulaire de l'accord-cadre aura la charge des prestations suivantes :

- La conception et réalisation du stand la première année ;
- Le montage, le démontage, l'acheminement, le stockage et la maintenance du stand selon le calendrier des salons défini chaque année ;
- La remise en état éventuelle du stand pendant les manifestations dans un délai de 8 heures maximum ou en hors manifestation. Une astreinte sera disponible pendant la durée des manifestations ;
- La fin de vie du stand lorsque l'accord-cadre cessera de produire ses effets. L'ensemble des éléments du stand devra être soit recyclé, réutilisé ou revalorisé dans une démarche d'économie circulaire, afin d'éviter au maximum de devoir jeter ou incinérer des éléments de ce stand. Des justificatifs concernant cette fin de vie seront à fournir à l'acheteur.

Les commandes techniques (électricité, Internet, nettoyage) sont effectuées par le ministère auprès des organisateurs des salons. Le paiement des droits d'inscriptions aux différentes manifestations ou salons est également réalisé par le ministère.

Article 8 - Dispositions générales

a) Les contraintes techniques

La réglementation imposée par les organisateurs de ces salons doit être impérativement respectée, notamment les normes de sécurité et contraintes techniques.

b) Les délais

Pour les salons, le montage du stand devra impérativement être terminé la veille de l'ouverture au public au plus tard à 14h.

Le démontage pourra s'effectuer dès la fin de la manifestation. Le prestataire s'engage à respecter les délais de démontage imposés par les organisateurs des salons. En cas de non-respect de ces délais, des pénalités pourront être applicables.

Article 9 – Annexes

Le présent CCTP comporte les 7 annexes suivantes :

- SPACE : implantation du stand du MAASA pour l'édition 2025 (une annexe) ;
- Sommet de l'Élevage : implantation du stand du MAASA pour l'édition 2025 et plan du stand (deux annexes) ;
- Logo du MAASA, sous deux formats différents (deux annexes) ;
- Logo de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, sous deux formats différents (deux annexes).